

Société Protectrice des Animaux

A l'attention de Monsieur Serge BELAIS,  
Président

39, Boulevard Berthier  
75847 Paris Cedex 17

GG/MWM

Paris, le 03 septembre 2004

Monsieur le Président, Cher Ami,

J'accuse réception de votre courrier daté du 11 août dernier et vous remercie de la confiance que vous me faites une nouvelle fois en me sollicitant sur une problématique qui vous mobilise depuis longtemps sans vous avoir jamais fait baisser les bras, détermination qui vous honore.

Votre combat à l'égard de la corrida s'inscrit dans la revendication plus générale d'une reconnaissance, entamée en 1976, du caractère sensible de l'animal, pour le moins en panne depuis, et de la nécessité de respecter et d'assurer le bien-être animal dans l'ensemble de nos activités humaines, voire même, quand l'incompatibilité est patente, à supprimer certaines activités ou prétendues traditions.

Sachez que la nécessaire évolution du statut de l'animal en France est la conviction qui m'a motivée pour demander et obtenir la création d'un groupe d'étude parlementaire sur la protection des animaux, groupe de réflexion dont j'ai le plaisir de présider les travaux depuis près d'un an et demi, et dans le cadre duquel j'ai déjà eu le plaisir de vous auditionner sur d'autres problématiques, et d'en retirer connaissances et éclairages précieux. La quarantaine de parlementaires qui le composent ont vocation à appréhender un certain nombre de dossiers et de problématiques dont la tauromachie fait partie, l'essentiel de nos travaux ayant jusqu'ici porté sur les animaux de compagnie et rente, sous les angles de l'exploitation agricole et commerciale, le transport, l'abattage ...

Concernant l'initiative de Madame Marland-Militello, qui n'a jusqu'à présent pas souhaité être membre du groupe d'étude, je partage malheureusement votre analyse, tant il est clair qu'aucune action isolée même bien inspirée ne saurait réussir face à l'organisation de certains lobbies, aux enjeux financiers de taille, portés, qui plus est, par des mentalités ancrées, enracinées dans un immobilisme aussi confortable que coupable.

C'est pourquoi, conformément à mon intention, le groupe d'étude travaillera objectivement sur la problématique des corridas, avec le but de donner un assise politique la plus large possible, tous les groupes politiques étant appelés à être représentés en son sein.

Plus généralement, le groupe d'étude dont les travaux s'étaleront sur l'ensemble de la législature voire au-delà, présentera régulièrement des propositions, tant du point de vue du

traitement de problèmes ponctuels et précis que de l'ambition générale de faire évoluer le statut juridique de l'animal.

En ma qualité de Présidente de ce groupe d'étude parlementaire, j'entends susciter une réflexion sans aucune complaisance sur un certain nombre de sujets sensibles aux enjeux socio-économiques et philosophiques évidents.

A ce titre, je puis vous assurer que la pertinence du maintien des corridas et combats de coqs comme exceptions au principe de pénalisation des actes de cruauté envers les animaux telles qu'elles sont instituées dans notre droit, fera partie de notre investigation.

Vous comprendrez, que je ne puisse préjuger des travaux, des positions et des conclusions et propositions du Groupe d'Etude à cet égard, même si j'ai une certaine analyse qui m'a, personnellement déjà poussée, entre autre, à agir contre une extension illégitime de la tradition taurine notamment dans le cadre du projet de Saint Denis.

Le fait qu'un groupe d'étude parlementaire sur la tauromachie se soit constitué, démontre la mobilisation des pro-corridas et l'écho dont ils peuvent jouir ici à l'Assemblée, et ce sur tous les bancs, mais n'est pas forcément un désavantage, certains parlementaires étant membres des deux groupes d'étude, l'échange et les croisements d'expériences nécessaires à l'avancée du débat n'en seront que facilités.

Je vous contacterai dès qu'une mise en perspective de dates d'auditions sur le thème des corridas sera possible, en comptant sur votre participation au bon déroulement de nos travaux, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Ami, l'expression de ma considération.

Geneviève P-GAILLARD